

16.4. Modernisation du Service public

16.4.1. Accessibilité du service public Dispositif Fare Ora

L'accessibilité des services au public reste l'une des priorités du gouvernement. En Polynésie française, la dispersion des territoires et des populations a amené le Pays et les communes à collaborer dans la mise en place et le déploiement des espaces d'accueil, d'orientation et d'information de proximité dénommés « Fare Ora ».

Lancé en 2023 en partenariat avec Fare Rata pour les Fare Ora de Papara et Hitia'a O te Ra, le gouvernement a fait le choix stratégique de consolider le dispositif en changeant d'échelle et de gouvernance. Plutôt que de continuer à centraliser la gestion des espaces numériques d'accès aux services publics, le Pays privilégie désormais un partenariat renforcé avec les communes dans une logique de mutualisation des compétences et de proximité institutionnelle pour l'année 2024.

Ce changement s'inscrit dans une volonté :

- d'ancrer durablement ces dispositifs dans les réalités locales,
- de favoriser la responsabilisation communale en matière de service public de premier niveau,
- et d'assurer une meilleure continuité de service via des agents communaux intégrés dans le tissu administratif local.

Ainsi, les principaux travaux réalisés en 2024 ont consisté en la réalisation de missions de recensement des besoins dans les îles, la préparation des actes administratifs idoines et au lancement des marchés publics inhérents au programme Fare Ora (conception et réalisation des bornes informatiques). Ces travaux préparatoires, essentiels, ont malheureusement engendré un retard sur le calendrier de déploiement du dispositif.

Pour autant en 2024, les fare Ora de Papara, à Hitia'a O Te Ra et de Taravao ont continué à recevoir plus de 5.700 personnes, principalement pour les démarches suivantes :

- le paiement des factures,
- les demandes d'aides au logement,
- les comptes sociaux,
- les démarches d'emploi,
- et les activités économiques.

Il est anticipé pour l'année 2025, le rattrapage du programme de déploiement de l'année 2023 et 2024, l'ensemble des contraintes administratives et logistiques ayant été levé.